

MINISTERE
DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

1^{re} Section

COMMISSIONS

III/10586

DOSSIER N°

Mr. DARIMONT Emile

Place de l'Abattoir, 11

VERVIERS

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre
posthume à au Caporal de carrière DARIMONT
Hubert

..... Verviers 2.3.19

né à le Verviers

par la Commission de contrôle de
30.5.45

en date du, en application des arti-

cles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le

Statut de la Résistance Armée.

..... M Caporal DARIMONT Hubert
P.A.

était affilié au groupement

..... Le temps passé dans la Résistance est de 2 ans 7 mois

soit du 1.11.41 au 12.5.44 arrondi au mois

supérieur 30.6.49

A Bruxelles, le

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

Le Colonel DE RIDDER,

Chef de l'Office de la Résistance,

- ATTESTATION POUR :
- 1° Ayant-droit;
 - 2° Groupement;
 - 3° O. C. M.;
 - 4° D. G. P. M./III D.;
 - 5° D. G. P. M.;
 - 6°

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.



OFFICE DE LA RESISTANCE
VAN DEN WEERSTAND
DIENST

*At de Mat
Capitaine
sal. exécution*

Posthume

COMPTÉ
Com. Com. Verreis.
Date 30-9-48

Groupelement de résistance : *ARMÉE BELGE DES PARTISANS*
Weerstandsgroepering : *cop. 0.14*

NOM (en capitales) : *DARIMONT*
NAAM (in drukletters) :

Prénoms : *Hubert*
Voornamen :

Domicile : *Place de l'abattoir 11 Perriers*
Adres :

Lieu et date de naissance : *Perriers 8 mars 1919*
boorteplaats en datum :

Nationalité : *belge*
Nationaliteit :

Etat civil : *belilataire*
Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité :
N° der eenzelveidskaart :

Grade et position militaire : *caporal aux gardes-frontières à Henri Clayelle*
Graad en militaire stand :

Profession et position civile : *militaire de carrière*
Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : *M. Darimont Emile, place l'abattoir 11 B/W*
Gebeurlijke rechthebbenden in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : *Jan 1941*
Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupelement(s) : *Jan 1941*
Datum(s) van toetreding tot de groepering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : *Madelle 21 janvier 1944*
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

faulle à la Madelle 12 mai 1944

N° de la carte du groupelement (si possible) :
N° der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupelement ?
Door wie is U aangeworven in de groepering :

Lieu de votre principale activité : *Perriers et environs*
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation :
Activiteit door den Groepeerster mede te onderteekenen, met beoordeling :
laboureur

S'expaut droit. Eric
CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE :
Signature de l'intéressé,
Barinmont & N

ECHT EN WAARACHTIG VERKLAARD :
Handteekening van belanghebbende,

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1° Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1° Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden effectief belast met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement;
de groepeerings;

2° Que
2° Dat

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeerings vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :



Le Commandement National,
Het Nationaal Commando.

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration Communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

3 octobre 1945

Commandant Saint-Martin,
23, rue du Commerce
BRUXELLES.

Pens./N° 2608/M/RA.

Cher ami,

Notre régionale de Verviers, nous signale que la famille DARIMONT Hubert de VERVIERS, 11, Place de l'Abattoir, a introduit une demande de pension.

Voudrais-tu avoir l'obligeance d'intervenir afin que le nécessaire soit fait très rapidement. Je te signale à ce sujet la situation matérielle très difficile de cette famille: les deux fils sont morts, l'un fisillé, l'autre décédé en Allemagne, suite à leur activité au sein de notre organisation.

Voudrais-tu m'informer de la suite qui sera donnée aux démarches que tu entreprendras éventuellement ?

Avec mes remerciements, reçois, cher ami, mon fraternel salut.

Le Secrétaire National,

R. ADAM

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
Service de Liquidation
de
L'Armée Belge des Partisans
36, avenue Milcamps, 36,
Bruxelles

Bruxelles, le

Ad. Com. Ferriers.



Off. 10376.



Monsieur le Bourgmestre,

Afin de nous permettre d'introduire une proposition de distinction honorifique à titre posthume en faveur du nommé: *Barimont J. J. J.* anciennement domicilié dans votre commune, rue *Place de l'Alartou* N° *11*, nous vous saurions gré de nous faire parvenir un extrait de l'acte de décès de l'intéressé.

Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bénéficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal.

Nous vous remercions d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs.

Le secrétaire National

R. Adam

R. ADAM

BM. en annexe: acte de décès -

D A R I M O N T . -

HUBERT, ARMAND, MARIE, JEAN PIERRE

VERVIERS, le 2 mars 1919

Belge

militaire de carrière

Capitaine

Commandant de Bataillon

fin 1941

inexistant sous l'occupation

néant:
néant:

française:

sa mère:

RONVAUX AUGUSTINE, JEANNE, JULIENNE à Verviers, Place
l'Abattoir, II

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis fin 1941 il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des Familles de nos Camarades déjà tombés, transport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreuses actions contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres dans la région de Verviers.

Arreté par l'ennemi le 21 janvier 1944, il est incarcéré à la Prison de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé à la Citadelle de Liège le 12 mai 1944.

en annexes: voir pages 5 et 6

P A R I S M O N T .

HUBERT, ARMAND, MARIE, JEAN PIERRE

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courage
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum
de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permet
tant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage contre la
machine de guerre ennemie et contre les traîtres dans la région de
Verviers.

Arreté en service commandé, le 21 janvier 1944, il est
incarcéré à la Prison de Liège et fusillé à la Citadelle le 12 mai
1944.

Elément de grande valeur qui a toujours rempli ses
missions à l'entière satisfaction de ses Supérieurs.

inexistants sous l'occupation

Bruxelles 14 mai 1948

néant
néant

françaises:

es nées:

RONVAUX AUGUSTINE, JEANNE, JULIENNE à Verviers, place
l'Abattoir, 11

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis fin 1941
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier
des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches
qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de
fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, tran-
sport d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreuses actions con-
tra la machine de guerre ennemie et contre les traîtres dans la région de
Verviers.

Arreté par l'ennemi le 21 janvier 1944, il est incar-
céré à la Prison de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant
rien lui arracher des secrets qu'il détestait, il fut fusillé à la Ci-
tadelle de Liège le 12 mai 1944.

6 juillet 1946

790/HH

Dist.Hon./N° 28

PROPOSITION POUR DISTINCTION HONORIFIQUE

Citation à l'Ordre du Jour n° 28

Monsieur

Nom : DARIMONT

Prénoms : Hubert, Armand, Marie, Jean-Pierre

Lieu et date de naissance : Verviers, le 2 mars 1919

Domicile : 11, Place de l'Abattoir à Verviers.

Grade et fonction dans le Groupement : adjoint au commandant de corps

Date d'affiliation au groupement : le 2 février 1943

Grade et position à l'Armée Belge : Caporal

Résistant Armé par décision de la commission de contrôle de
en date du

Distinctions honorifiques dont l'intéressé est titulaire: néant

Nom et adresse de l'ayant droit légal et degré de parenté:
son père, Monsieur DARIMONT Emile, 11, Place de l'Abattoir à Verviers.

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: Française

Est cité à l'Ordre du Jour de l'Armée Belge des Partisans, pour:

Courageux et dévoué, il prend part à de nombreuses actions punitives contre les traîtres et participe à plusieurs actions de sabotage.

Son allant le fait remarquer de ses chefs qui le désigne comme adjoint opératif du commandant de corps.

Il est malheureusement rapidement repéré et arrêté le 28 janvier 1944 inculpé de sabotages et d'actions armées contre l'occupant. Il fut fusillé à la citadelle de Liège le 12 mai 1944.

Le Secrétaire National,

R. ADAM

6 juillet 1946

Dist.Hon./N° 28

PROPOSITION POUR DISTINCTION HONORIFIQUE

Citation à l'Ordre du Jour n° 28

Monsieur

Nom : DARIMONT

Prénoms : Hubert, Armand, Marie, Jean-Pierre

Lieu et date de naissance : Verviers, le 2 mars 1919

Domicile : 11, Place de l'Abattoir à Verviers.

Grade et fonction dans le Groupement : adjoint au commandant de corps

Date d'affiliation au groupement : le 2 février 1943

Grade et position à l'Armée Belge : Caporal

Résistant Armé par décision de la commission de contrôle de
en date du

Distinctions honorifiques dont l'intéressé est titulaire: néant

Nom et adresse de l'ayant droit légal et degré de parenté:
son père, Monsieur DARIMONT Emile, 11, Place de l'Abattoir à Verviers.

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: Française

Est cité à l'Ordre du Jour de l'Armée Belge des Partisans, pour:

Courageux et dévoué, il prend part à de nombreuses actions punitives contre les traîtres et participe à plusieurs actions de sabotage.

Son allant le fait remarquer de ses chefs qui le désigne comme adjoir. opératif du commandant de corps.

Il est malheureusement rapidement repéré et arrêté le 28 janvier 1944 inculpé de sabotages et d'actions armées contre l'occupant. Il fut fusillé à la citadelle de Liège le 12 mai 1944.

Le Secrétaire National,

R. ADAM



2^e BUREAU

ÉTAT CIVIL

N^o 49 sup.

EXTRAIT DES REGISTRES

aux actes de Décès.

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le douze mai, est
décédé à Liège, DARIMONT Hubert Armand Marie Jean
Pierre, né à Verviers le deux mars mil neuf cent dix-
neuf, célibataire, fils d'Emile Hubert et de Augustine
Jeanne Julienne Ronvaux. - - - - -

POUR EXTRAIT CONFORME :
délivré par Nous, Echevin délégué aux fonctions
d'Officier de l'Etat Civil de la Ville de Verviers,
sur papier libre pour victimes civiles de la guerre

A Verviers, ce 10 décembre 1947.

L'Officier de l'Etat Civil,

J. P. Crepeau



Darimont Hubert
Emigré et déporté il fut fait à de
nombreux autres prisonniers entre les tranchées et participa
à plusieurs autres de sabotage.
Son allant le fait remarquer de la chef qui le
dirigea pour servir adroit spirituel des emmenant
de enfer.
Il ne malheureusement rapidement repéré et arrêté
le 19 février 1944 malgré de sabotage et d'autres
camie entre l'occupant. Il fut prisonnier à la citadelle
de Liège le 12 mai 1944.

Front de l'Indépendance

014^{me} CORPS

VERVIERS

Citadelle, le 11 Mai 1944(20h)



Mon très grand camarade et sa femme et le petit Albert,

Tu seras bien surpris en recevant cette lettre, car je dois t'apprendre mon vieil ami que mon recours en grâce a été rejeté et que demain à 6H4, du matin je ne serais plus en ce monde, car je passe au poteau avec un ami qui s'appelle André Lamby et deux autres condamnés, nous allons tous quatre en même temps passé dans l' autre monde, cela ne me fait pas peur, car comme certain ont prétendus que nous étions tous des bandits de grands chemin, mais j' ai mon honneur saufcar si j' ai fait partie d' un groupe de résistance, car tu dois ignorer tout depuis que je ne t' ai plus vus, il y a environ 16 mois de cela, oui mon vieux je faisais partie d' un groupe et moi je brulais d' envie de pouvoir encore servir mon pays, alors tu dois bien comprendre que ce n' était pas pour faire le bandit, mais bien pour la question de patriotisme que je m' y enrola et c' est pour cela que je passe a trépat, que veux tu mon vieil ami, c' est la destinée et mon heure était la. Embrasse bien Louise et le petit pour moi, car j' aurais voulu revoir le petit et nous avon gardé confiance jusqu' au dernier moment et je croyais que je t' aurais revus, car après 43 jours de condamnation, nous avions cru que nous étions savés, mais non, le destin nous a arracher a tout cela. Mon vieil ami je vais te demander une chose, vas un peut consoler mes très Chers Parents que j' aimais comme mes yeux et remonte leur un peut leur moral., et surtout demande à Guillaume qu' il soit fort bon pour eux et qu' il me remplace auprès d' eux, je vais te confier une chose, c' est ma chère fiancée Rosa qu' j' adorais, prends la comme tu m' as considéré, comme un grand ami presque un frere, et bien fait la même chose avec elle, car elle sera fort touchée de ceci. Fais moi ce très grand plaisir car j' espère que tu ne m' oublieras jamais, si unjour tu as encore un enfant donne lui si tu veux bien et par notre vieille amitié, mon nom, j' en serais très heureux. OH! mon vieux camarade, l' heure tourne et le temps passe. Te rappelle tu les belles journées passées ensemble en 1941 avec Louis, je me vois toujours au chateau de Franchimont et a toutes ces belles promenades, qui nous avaient unis l' un a l' autre, par une amitié presque fraternelle, mais que veux tu Dieu me supprime toutes ces belles choses, mais que veux tu quand l' heure est là il n' y a rien a faire, tu peux te mettre ou tu veux la mort vient te chercher et c' est le cas pour moi, enfin mon vieil ami j' ai fait mon devoir jusqu' au bout et je ne le regrette pas. Mon vieux copain donne moi ce grand plaisir que je te demande plus haut. Je termine ma lettre, car je ne sais plus quoi écrire et recois mon très vieux copain, mes sincères amitiés, comme auparavant, je t' écrirai encore quelques mots tantôt car j' ai 3 lettres à écrire, à tantôt mon vieux. Mon vieux camarade, je dois quitter cette lettre, qui me rends un peut prêt de vous trois, car l' heure est proche et d' ici peut de temps je serai retourner d' ou je suis venu. Donc, mon vieux camarade, ma petite Louise que j' aimais comme toi Henri et le petit Albert, qui ne sera plus que de toi seul, car tu te rappelle cette histoire, je vous dis a

Front de l'Indépendance

adieu pour toujours, car cela est fini de moi, je vous souhaite a tous 3, une vie longue et heureuse, recevez également les amitiés d' André car nous sommes vraiment devenus comme deux frères. Donc mon vieil ami, fait moi le plaisir de veiller à ce que je te demande.

Je vous embrasse bien fort tous les trois, mais de loin et je vous dis une dernière fois adieu.

Celui qui vous aimais comme frère et soeur
vous dis Adieu pour toujours .

HUBERT.

P.S. Bien les amitiés à tous les amis du Régiment.

GROUPEMENT DE LA RESISTANCE ARMEE

ARMEE BELGE DES PARTISANS

ETAT DE PROPOSITION
en vue de l'octroi de Distinctions
Honorifiques, à titre Posthume,
en faveur des membres de la résistan
ce Armée, tombés au Champ d'Honneur

BM. en annexe: acte décès-

NOM: D A R I M O N T . -

Tous les prénoms: HUBERT, ARMAND, MARIE, JEAN PIERRE

Lieu et date de naissance: VERVIERS, le 2 mars 1919

Nationalité Belge

Grade et position à l'Armée Belge (éventuellement) militaire de carrière

Grade reconnu par le statut de la résistance: Capitaine

Fonction remplie au sein du Groupement: Commandant de Bataillon

Date d'affiliation au Groupement: fin 1941

Date de l'admission au Statut par la commission de contrôle:

Numéro de la carte d'immatriculation: inexistant sous l'occupation

Distinctions Honorifiques dont l'intéressé est titulaire:

- a) à titre militaire néant:
b) à titre civil néant:

Langue dans laquelle le brevet doit être établi: française:

Adresse de l'ayant droit légal (localité, rue et N°): sa mère:

RAPPORT: RONVAUX AUGUSTINE, JEANNE, JULIENNE à Verviers, Place de
l'Abattoir, II

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis fin 1941
il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier
des dangers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les tâches
qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de
fonds pour le soutien des Familles de nos Camarades déjà tombés, trans-
port d'armes et de dynamite. Il participe à de nombreuses actions contre
la machine de guerre ennemie et contre les traîtres dans la région de
Verviers.

Arreté par l'ennemi le 21 janvier 1944, il est incar-
céré à la Prison de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant
rien lui arracher des secrets qu'il détient, il fut fusillé à la Ci-
tadelle de Liège le 12 mai 1944.

Citation proposée par le chef du Groupement de la Résistance:

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès.

Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage contre la machine de guerre ennemie et contre les traîtres dans la région de Verviers.

Arreté en service commandé, le 21 janvier 1944, il est incarcéré à la Prison de Liège et fusillé à la Citadelle le 12 mai 1944.

Elément de grande valeur qui a toujours rempli ses missions à l'entière satisfaction de ses Supérieurs.

Secrétaire du Groupement
de la Résistance

A. Bruxelles le 14 mai 1948
Le chef du Groupement de la
Résistance Année

Vu et approuvé

A. Le

Secrétaire de l'Office
de la Résistance

Le chef de l'Office de la
Résistance

EXTRAIT DES REGISTRES

aux actes de décès supplémentaires



2^e BUREAU

ÉTAT CIVIL

N^o 49 supp.

L'an mil neuf cent quarante-quatre, le douze mai est décédé à Liège Un, parc de la Citadelle Un : D A R I M O N T Hubert Armand Marie Jean Pierre, né à Verviers, le deux mars mil neuf cent dix-neuf, célibataire, fils de Emile Hubert Darimont et de Augustine Jeanne Julienne Ronvaux. - - - - -

POUR EXTRAIT CONFORME :
délivré par Nous, Echevin délégué aux fonctions
d'Officier de l'Etat Civil de la Ville de Verviers,
sur papier libre pour renseignements administratifs



A Verviers, ce 26 avril 1948
L'Officier de l'Etat Civil,

J. G. Orphee

854

MINISTERE
MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST van den WEERSTAND

du dossier : 111/10586
N^o van het dossier :

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de
van
Rue **MAIS DE JUSTICE** n^o
à **VERVIERS**
te straat, n^o

RECOMMANDE — AANGETEKEND.

Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé.
Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue.

M. (Nom) **DARIMONT** (*décédé*) (Prénoms) **Hubert**
(Naam) (Voornamen)
rue **de l'Abattoir II** n^o à **Verviers**
straat , n^o , te
Province de **Liège**
Provincie

Résistant isolé (1). Membre du Groupement de la Résistance (1) **P.A.**
Afzonderlijk Weerstander. Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — ~~refusée~~ — (1) en
ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter
séance du 194...
zitting van **30 SEPT 1948** **30 SEPT 1948**
..... **Verviers** le 194.8
, den

Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn.

Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewapenden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt.

Pour le Président de la Commission,
Voor de Voorzitter van de Commissie,
Le Greffier — De Greffier,

J. G. Orphee

T. S. V. P. — D. A. U. B.